

Public

Collaborateur services comptables et services du personnel

Pré-requis

Avoir suivi le module initiation paie ou avoir un niveau de connaissance équivalent

Durée

3 jours soit 21 heures

Coût

900 € HT
1 080 € TTC



Nature de la sanction : Attestation de fin de formation

Certification visée : passage du CCE (Certificat des Compétences en Entreprise) en option, en complément de formations supplémentaires



Pédagogie

► Résultats attendus

Etre capable de gérer la paie

► Objectifs pédagogiques

Fiabiliser le calcul des charges sociales
Contrôler les déclarations obligatoires
Etablir la dernière paie
Comprendre, interpréter et expliquer le bulletin dans sa globalité

► Méthodes pédagogiques

Exposés, exercices pratiques
Etudes de cas et analyses
Echanges d'expériences



Calendrier 2021

- Agen
 - 18-21 et 22 octobre
- Périgueux
 - 18-19-25 octobre
- Intervenants
 - Laila EL HAIMOUR
 - Éric LANDUYT

Lieux aménagés et modalités adaptées pour faciliter l'accès et l'usage aux personnes en situation de handicap.

Programme

Calculer les charges sociales

- Les différentes cotisations et assiette de cotisation
- Le plafond de la sécurité sociale : proratisations, régularisation
- Les cotisations URSSAF (forfait social, CSG/CRDS, réduction générale des cotisations)
- Les cotisations retraites complémentaires
- Le régime de retraite supplémentaire et de prévoyance complémentaire (régime social et fiscal)

Mettre en place l'activité partielle

- Les formalités : caractéristiques, dispositif d'indemnisation, demande d'autorisation, demande d'indemnisation
- Le bulletin de salaire : absence, indemnisation, régime des allocations

Gérer le solde tout compte

- Les indemnités de départ (licenciement, rupture conventionnelle, départ et mise à la retraite)
- Congés Payés, fin de CDD
- Régime social et fiscal
- Les documents liés au départ (Certificat de travail, reçu pour solde de tout compte, attestation dématérialisée Pôle Emploi)
- Les formalités liées à la portabilité

Réaliser les opérations de l'après-paie

- La DSN
- Le PAS (assiette, taux, IJ subrogées, contrats courts)
- Le PAS et les régularisations
- Les opérations courantes : virement, OD de salaires, clôture mensuelle